



Fonds internationaux  
d'indemnisation pour  
les dommages dus  
à la pollution par les  
hydrocarbures

Référence	IOPC/2021/Circ.4
Date	19 avril 2021
Assemblée du Fonds de 1992	●
Assemblée du Fonds complémentaire	

## Cours de brève durée des FIPOL de 2021 en ligne

L'Administrateur a le plaisir d'annoncer que le Cours de brève durée des FIPOL se tiendra pour la première fois en ligne cette année et qu'il se déroulera sur deux semaines entre le 14 et le 25 juin 2021, à raison de trois heures par jour.

Le Secrétariat a élaboré un programme en ligne qui couvrira tous les aspects des travaux que mènent les FIPOL et comprendra des exercices interactifs autour d'un sinistre fictif et de la procédure de présentation des demandes d'indemnisation y afférente. Mis en place avec le soutien de l'Organisation maritime internationale (OMI), de la Chambre internationale de la marine marchande (ICS), de l'International Group of P&I Associations et de l'ITOPF, le cours offrira également aux participants la possibilité de comprendre les relations entre ces parties prenantes et leurs objectifs communs, particulièrement importants lors de sinistres impliquant des navires-citernes et faisant intervenir la Convention de 1992 sur la responsabilité civile et la Convention de 1992 portant création du Fonds.

Le Cours de brève durée aura lieu sur la plateforme Microsoft Teams, principalement entre 11 heures et 14 heures (BST, heure de Londres), afin de convenir à la majorité des fuseaux horaires. Il pourra être demandé aux participants d'effectuer des exercices courts et de lire des documents sur leur temps personnel.

Dès que leur candidature aura été acceptée, les participants recevront une invitation officielle ainsi qu'un calendrier détaillé du programme du cours. À l'issue du cours et sous réserve d'achèvement, chaque participant se verra délivrer un certificat de réussite. Le programme provisoire figure à la page 2. De plus amples informations sur le Cours de brève durée sont consultables sur la page 'Relations extérieures' du site Web des FIPOL: [www.iopcfunds.org/fr/a-propos-des-fipol/ce-que-nous-faisons/rerelations-exterieures/](http://www.iopcfunds.org/fr/a-propos-des-fipol/ce-que-nous-faisons/rerelations-exterieures/)

### Conditions et critères d'admission

Bien que des connaissances spécifiques ne soient pas requises, le cours sera particulièrement utile aux candidats impliqués dans l'application pratique des Conventions et justifiant d'un intérêt particulier pour ce domaine. On attendra des États Membres désignant un candidat qu'ils veillent à ce que cela soit le cas.

Les personnes qui souhaitent participer doivent être désignées directement par les gouvernements des États Membres du Fonds de 1992. Le cours est gratuit pour les participants, mais toute dépense éventuelle y afférente doit être autofinancée ou prise en charge par le gouvernement qui les désigne. Une liste des États Membres est consultable sur la page 'États Membres' du site Web des FIPOL: [www.iopcfunds.org/fr/a-propos-des-fipol/etats-membres/](http://www.iopcfunds.org/fr/a-propos-des-fipol/etats-membres/)

Le Cours de brève durée étant dispensé exclusivement en anglais, les participants doivent parfaitement maîtriser cette langue. En outre, puisqu'il se déroulera intégralement en ligne sur Microsoft Teams, les participants devront avoir accès à une connexion Internet stable et à un ordinateur doté des versions les plus récentes de l'application Microsoft Teams ou des navigateurs Google Chrome ou Microsoft Edge.

**Procédure de candidature**

Les candidats doivent transmettre les documents suivants à l'adresse [externalrelations@iopcfunds.org](mailto:externalrelations@iopcfunds.org), au plus tard **le vendredi 28 mai 2021**:

- une lettre de candidature émanant du gouvernement qui les désigne, adressée à l'Administrateur des FIPOL;
- un formulaire de candidature dûment rempli, joint à la présente circulaire; et
- un bref curriculum vitae (deux pages maximum).

Toutes les parties intéressées sont invitées à proposer des candidatures dès que possible, le nombre de places disponibles étant limité. En règle générale, les places sont attribuées par ordre d'arrivée des candidatures, dans la limite d'une place par État Membre. Veuillez noter que si le nombre de candidatures reçues était supérieur au nombre de places disponibles, le Secrétariat pourrait sélectionner les participants en fonction de leur profil et en veillant à assurer un équilibre raisonnable en matière de représentation géographique.

**Programme provisoire**

Modules	Sujets
Présentation du régime international de responsabilité et d'indemnisation pour les dommages dus à la pollution par les hydrocarbures	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Évolution historique et portée de la Convention de 1992 sur la responsabilité civile et de la Convention de 1992 portant création du Fonds (depuis le sinistre du <i>Torrey Canyon</i>)</li> <li>• Protocoles et modifications des Conventions au fil des années</li> </ul>
Sinistres ayant modelé le régime international de responsabilité et d'indemnisation	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Comment traiter un sinistre de grande envergure: étude de cas du <i>Hebei Spirit</i></li> <li>• Questions juridiques: considérations pratiques</li> </ul>
International Group of P&I Associations	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Rôle de l'International Group of P&amp;I Associations</li> <li>• Réassurance, Lloyds, etc.</li> <li>• Introduction à la protection/l'indemnisation et aux garanties (concept de mutualité, couverture fournie par les Clubs, cartes bleues, etc.)</li> </ul>
ITOPF: le travail des inspecteurs et des experts sur le terrain	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Rôle des experts tels que l'ITOPF sur le terrain</li> <li>• Profils de pays, ressources et moyens nationaux</li> </ul>
Organisation maritime internationale (OMI)	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Rôle de l'OMI dans le transport maritime et autres conventions de l'OMI liées à la pollution: Conventions MARPOL, OPRC, LLMC, SNPD et Convention sur les hydrocarbures de soude</li> </ul>
Chambre internationale de la marine marchande (ICS)	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Rôle et travaux de l'ICS et des associations nationales de propriétaires de navires. Point de vue de l'ICS sur les questions liées au régime d'indemnisation/aux affaires qui intéressent les FIPOL</li> </ul>
Rôle du Secrétariat des FIPOL	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Structure du Secrétariat et règles de fonctionnement</li> <li>• Outils et services d'information à la disposition des États Membres dans le cadre de leur travail quotidien avec les FIPOL</li> </ul>
États Membres et contributions	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Soumission des rapports sur les hydrocarbures et administration des contributions</li> </ul>
Traitement et évaluation des demandes d'indemnisation	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Types de demandes, recevabilité et caractère raisonnable des demandes, et préparation et présentation d'une demande</li> </ul>
Indemnisation dans la pratique	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Exercice relatif à un sinistre fictif ('Clean Seas')</li> </ul>



1992 Fund Member State — contact focal point		
<b>1992 Fund Member State:</b>		
<i>We will use this contact as the primary point of contact for all communications regarding this nomination.</i>		
<b>Last name:</b>	<b>First name:</b>	<b>Title:</b>
<b>Job title:</b>	<b>Organisation:</b>	
<b>Address:</b>	<b>Post code:</b>	
	<b>City:</b>	
	<b>State:</b>	
	<b>Country:</b>	
<b>E-mail:</b>	<b>Telephone (including country code):</b>	

Nominations should be addressed to the Director of the IOPC Funds and sent via e-mail to [externalrelations@iopcfunds.org](mailto:externalrelations@iopcfunds.org). Please ensure that all of the following documents are provided in the nomination:



1. This completed nomination form
2. Official government nomination
3. Candidate's curriculum vitae (no longer than two pages)

If you have any questions please contact the External Relations and Conference Department ([externalrelations@iopcfunds.org](mailto:externalrelations@iopcfunds.org)).

---